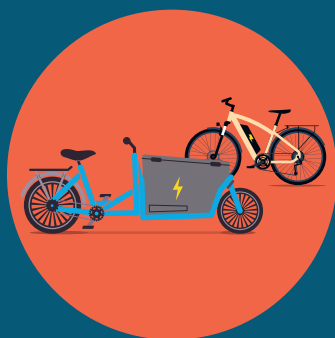


JUSQU'À

5000 €

POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE



**ET SI VOUS PASSIEZ
À L'ÉLECTRIQUE ?**

CONDITIONS DE CUMUL DES AIDES

Si les conditions sont remplies pour les particuliers :

- Une aide sur les véhicules est cumulable avec une aide sur les abonnements services de mobilité OU une aide sur le vélo par foyer.
- Une aide sur le vélo est cumulable avec une aide sur les abonnements services de mobilité par foyer
- Deux aides vélos OU deux aides abonnements services de mobilité sont cumulables par foyer
- Les aides sont cumulables avec les aides de l'Etat, plus d'informations : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>

Pour les professionnels :

- Les aides sont cumulables avec les aides de l'Etat, plus d'informations : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>
- Les aides sont cumulables avec les aides de la Région Sud pour l'acquisition de véhicules et de vélos, plus d'informations :

<https://www.maregionsud.fr/vos-aides>

OÙ FAIRE SA DEMANDE D'AIDE ?

Pour votre demande de subvention, appelez le **0800 713 137** ou connectez-vous sur subvention.ampmetropole.fr

Les demandes d'aides peuvent, le cas échéant, être transmises sous format papier, plus d'informations sur ampmetropole.fr

QUEL EST LE DÉLAI POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE ?

- Pour les véhicules et les vélos à assistance électrique, le délai est de 6 mois à partir de la date d'acquisition du véhicule ou du vélo ou du rétrofit.
- Pour les abonnements services de mobilité, le délai est de 6 mois à partir de la date de la mise au rebut ou de la vente de l'ancien véhicule polluant.
- Dans tous les cas l'achat du vélo ou du véhicule électrique doit être postérieur au 1^{er} novembre 2024.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

Les professionnels éligibles :

- Les très petites entreprises*
- Les petites et moyennes entreprises*
- Les associations reconnues d'utilité publique
- Les associations de l'économie sociale et solidaire*

Le professionnel doit pouvoir justifier d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale, situé dans le périmètre de la ZFE de Marseille.

*sous conditions, voir le règlement des aides

LES AIDES SUR LES VÉHICULES UTILITAIRES

Conditions d'éligibilité :

- Etre détenteur d'un véhicule léger utilitaire Crit'Air 4, 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre au rebut ou sur lequel réaliser un retrofit ;
- Les aides sont limitées à 3 véhicules par professionnel.

Montant des aides financières

Aides proposées par la Métropole	Montants
Achat camionnette légère (PTAC <3,5 t) électrique ou hydrogène neuve	5 000 €
Achat camionnette légère électrique ou hydrogène d'occasion	2 500 €
Retrofit camionnette légère vers l'électrique	2000 €
Retrofit camionnette légère vers l'hybride rechargeable	1000 €

LES AIDES SUR LE VÉLO

Conditions d'éligibilité :

- Avoir acheté un vélo cargo neuf ou d'occasion chez un professionnel, qu'il soit électrique ou mécanique ;
- Limité à 3 vélos cargos par professionnel.

Montant des aides financières

Type de vélos	Montants
Vélo cargo mécanique neuf ou occasion	500 €
Vélo cargo à assistance électrique neuf ou occasion	1500 €

Depuis le 1^{er} novembre 2024 (date de la facture faisant foi), la Métropole Aix-Marseille-Provence accorde une prime de 5000€ maximum aux habitants et aux professionnels de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) de Marseille pour l'achat d'un véhicule ou d'un véhicule utilitaire ou d'un vélo cargo selon les conditions définies ci-après.

PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ DE MARSEILLE



VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

LES AIDES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Conditions d'éligibilité :

- Habiter dans le périmètre de la ZFE de Marseille ;
- Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 24 900 € (*indiqué sur votre avis d'imposition*) ;
- Être détenteur d'un véhicule léger ou d'un deux-roues Crit'Air 4, 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre au rebut ou sur lequel réaliser un rétrofit.

Pour plus d'informations : www.certificat-air.gouv.fr

Montant des aides financières

Aides proposées par la Métropole	Revenu fiscal de référence par part		
	≤ 7 100 €	> 7 100 € et ≤ 15 400 €	> 15 400 € et ≤ 24 900 €
Achat voiture ou camionnette électrique ou hydrogène neuve	5 000 €	3 000 €	1 000 €
Achat voiture ou camionnette électrique ou hydrogène d'occasion	2 500 €	1 500 €	0 €
Achat deux-roues, tricycles, quadricycles motorisés électriques neuf ou d'occasion	40% du prix d'achat dans la limite de 400€		
Rétrofit camionnette vers l'électrique	2 000 €		
Rétrofit camionnette vers l'hybride rechargeable	1 000 €		

Le revenu fiscal de référence par part est celui indiqué sur l'avis d'imposition de l'année précédant l'acquisition du nouveau véhicule ou du rétrofit.

Schéma de remplacement :

Véhicule mis au rebut	Nouveau véhicule
Voitures et camionnettes légères	Voitures, camionnettes légères, deux-roues, tricycles ou quadricycles motorisés
Deux-roues, tricycles, quadricycles motorisés	Deux-roues, tricycles, quadricycles motorisés

LES AIDES SUR LES ABONNEMENTS SERVICES DE MOBILITÉ

Conditions d'éligibilité :

- Résider, travailler ou étudier dans le périmètre de la ZFE de Marseille ;
- Être détenteur d'une voiture, d'une camionnette légère ou d'un deux-roues, tricycle, quadricycle motorisé classé Crit'Air 4, 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre à la casse ou vendre.

Montant des aides financières

Type d'abonnement	Durée	Nombre
Abonnement de 12 mois mensualisé au service de location longue durée de vélos électriques LeVélo+	1 fois 12 mois offerts	Maximum 2 aides par foyer fiscal
Abonnement annuel mensualisé (dit permanent) au service de location de VAE en libre-service LeVelo dans la commune de Marseille		
Pass intégral tout public annuel mensualisé		
Pass Métropole annuel mensualisé tout public, étudiant, sénior, solidaire		
Pass XL annuel mensualisé tout public, jeune, enfants familles nombreuses, jeune solidarité, solidarité, sénior		

LES AIDES SUR LE VÉLO

Conditions d'éligibilité :

- Résider, travailler ou étudier dans le périmètre de la ZFE de Marseille
- Avoir acheté un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion chez un professionnel

Montant des aides financières

Type de vélos	Montant maximum de l'aide
Vélo électrique neuf ou occasion	50% du prix d'achat dans la limite de 400€ TTC
Vélo électrique de type cargo, longtail, adapté au handicap, neuf ou occasion	50% du prix d'achat dans la limite de 800€ TTC